Quarante-et-unième Année — N° 72 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | JEUDI 12 MARS 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis, à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 11 MARS 1896

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

ET LA FRANC-MAÇONNERIE

M. Mesureur, ministre du commerce, avait constaté, à une réunion de fête du Grand-Orient, que tous les membres du cabinet, moins un peut-être, étaient francs-maçons, affirmant, en outre, que les principes mêmes de la franc-maçonnerie étaient ceux du gouvernement.

Dans une récente visite à Châlons, devant les députations maçonniques chalonnaise et rémoise, M. Bourgeois, président du conseil des ministres, avait proclamé aussi qu'il tenait haut le drapeau de la franc-maçonnerie.

Le voyage du président de la République dans le Midi a été la consécration officielle de toutes ces déclarations.

La franc-maçonnerie a décidément pris rang dans les cérémonies publiques. Elle figure parmi les corps constitués; elle assiste aux réceptions, à côté des autorités; elle adresse des discours auxquels on répond, comme à ceux des personnages investis de fonctions ou de dignités. Elle est une institution reconnue.

M. Félix Faure l'a rencontrée dans toutes les villes qu'il a visitées au cours de son voyage. Partout il a reçu ses hommages et ses félicitations.

Partout le Président de la République a été traité comme un frère par les francs-maçons, et il s'est dit lui-même l'un d'eux.

A Lyon, devant l'expression de la fraternelle sympathie de la secte, M. Félix Faure a répondu : « Je suis très heureux de recevoir la délégation des loges maçonniques. Je sais quels sont les sentiments de vos assemblées ».

A Marseille, en recevant la députation des francs-maçons conduite par le sénateur Desmons, il leur a dit : « Je connais en ce qui me concerne les sentiments de la franc-maçonnerie, car j'ai pu, comme franc-macon, les apprécier, les connaitre et les aimer ».

Après celà, à une récente cérémonie maçonnique (car le Grand-Orient ne cesse plus d'être en fête), un des dignitaires de la secte était autorisé à dire : « On pourrait fonder une Loge à l'Elysée; le nombre des maîtres serait suffisant; le Vénérable serait tout trouvé ».

C'est le dernier mot de la situation. La franc-maçonnerie règne et gouverne; la franc-maçonnerie préside le conseil des ministres; la franc-maçonnerie siège à l'Elysée.

De ce voyage dans le Midi, où M. Félix Faure a recueilli moins d'ovations que son ministre, il revient affaibli, déconsidéré.

Il revient plus complice du radicalisme et plus serviteur de la maçonnerie qu'il n'était parti. Ce n'est pas une manière de revenir qui le fera rester à l'Elysée.

MAUVAISE HUMEUR INOFFENSIVE

On raconte que les radicaux de la Chambre manifestaient hier dans les couloirs du Palais-Bourbon un peu d'agitation et quelque mécontentement. La décoration, fort bien gagnée d'ailleurs, donnée à un prince de la famille d'Orléans leur paraissait un acte des plus graves. Ils y voyaient une atteinte flagrante, non pas sans doute à « la lettre », mais à « l'esprit » de la loi de bannissement qui a frappé les chefs des anciennes familles régnantes.

On essayait de les rassurer. On leur disait que la République ne court pas le moindre péril. On leur représentait que la décoration avait été donnée au jeune prince sur la demande de la Société de géographie, qui n'est pas une assemblée de conspirateurs, et de M. Le Myre de Vilers, qui n'est pas suspect.

Rien n'y faisait. Les radicaux étaient fort en colère. Ils parlaient d'interpeller. C'était un beau feu. Il semble s'être éteint assez vite. Ce matin, les journaux ministériels s'abstiennent de toute critique contre la mesure qui, quelques heures auparavant, échauffait si vivement la bile de leurs amis. C'est à peine si l'un d'entre eux fait entendre quelques murmures.

Si l'interpellation a lieu, — ce qui n'est pas probable, — elle sera bénigne, bénigne, comme eût dit le personnage de Molière. Accordée par un Cabinet modéré, la croix du prince Henri eût soulevé d'effroyables tempêtes. Mais les radicaux n'auraient garde de contrarier sérieusement, pour si peu, un ministère qui les sert si bien.

L'affaire Lebaudy

DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DEUXIÈME AUDIENCE

Paris, 10 mars. — C'est par l'audition des témoins de M. de Cesti que l'audience s'ouvre ce matin. L'audience, ouverte à midi vingt, M. le Président Planteau fait appeler les témoins.

Déposition de M. Lalou

M. Lalou se présente le premier. On l'entend immédiatement, car il dépose sur des faits intéressant, MM. de Civry interrogés hier.

M. Lalou l'ancien directeur de la *France*, on s'en souvient, avait signé la lettre écrite par de Cesti sous la dictée de Lebaudy, lettre qu'il signalait au général de Boissenard les manœuvres intéressées des frères de Civry. Nous avons reproduit hier les principaux passages du document.

Comme M. Lalou déclare ne se souvenir de rien de ce qu'il a écrit ou de fort peu, le président l'interpelle violemment en lui disant qu'il ne comprend pas qu'un homme se rappelle si mal des actes aussi importants que celui dont il s'agit.

M. Lalou. Ce que je puis dire, c'est que je n'ai rien écrit qu'en ayant les preuves en mains.

Le président. Quelles étaient les preuves? — R. Une lettre de M. Waldeck-Rousseau, un projet de lettre de la main de M. Lebaudy.

Le président. M. Lalou, avez-vous eu ces papiers? — R. Oui, M. le président.

M. de Civry. Quel intérêt avait M. Lalou à s'occuper de Max Lebaudy?

Le président. — M. Lalou, répondez.

M. Lalou. — Je n'avais qu'un intérêt de vieille amitié pour M. Lebaudy et sa famille.

M. de Civry à M. Lalou. — N'avez-vous pas demandé 300,000 fr. à M. Lebaudy?

M. Lalou. — Non, je l'affirme, et si l'on veut savoir le mobile de mon intervention, il sera établi par cette lettre de M. Max Lebaudy à moi adressée. Elle est ainsi conçue :

« Mon cher M. Lalou, je vous remercie infiniment du mal que vous vous donnez et je vous prie, en raison des bonnes relations que vous avez eues avec mon père, de ne pas m'abandonner en ces circonstances. Le changement de corps que je sollicite est, du reste, une chose ordinaire. »

M. de Cesti. Au sujet de trois cent mille francs, je puis dire que M. Lalou n'a rien demandé à M. Lebaudy tandis qu'il s'occupait de lui et que c'est postérieurement qu'il l'a prié de lui prêter trois cent mille francs par hypothèque sur ses biens.

Le président à M. Lelou. Est-ce exact? — M. Lalou. Oui.

Mlle Marsy

Mlle Marsy est rappelée. Vêtue de noir comme hier, et s'exprimant de même façon, elle déclare ce qui suit :

Après la dernière entrevue de M. Max Lebaudy avec de Cesti, à Amélie-les-Bains, celui-ci était fort surexcité. Il craignait surtout d'être compromis et, sous l'empire des menaces qui lui avaient été faites, il me tint ce langage : « Il faut envoyer cinq mille francs par mon secrétaire pour les remettre à M. de Cesti et expédier ainsi une femme à Constantinople, femme qui pourrait venir ici et me faire le plus grand mal.

Le président, au témoin. — Quelle est votre impression sur de Cesti?

Mlle Marsy. — M. de Cesti tyrannisait Max Lebaudy et il l'a surtout exaspéré dans la dernière entrevue.

De Cesti. — Je n'ai jamais menacé Max Lebaudy, je l'ai seulement, dans la dernière entrevue, mis en garde contre M. Balensi, et c'est sans doute cela qui l'a fort ému.

Le président. — Vous avouez cependant ce mot à vous attribué: qu'il pourrait bien venir un jour où Lebaudy partirait d'Amélie-les-Bains entre deux gendarmes. — De Cesti. Il a un tout autre sens.

Le défenseur de de Cesti, s'efforçant d'atténuer le cas de son client, Mlle Marsy, d'une voix vibrante s'écrie :

« M. Lebaudy, parlant de Cesti, m'a dit avec la plus grande force : « N'attaque jamais de Cesti, c'est un homme trop fort! Ne dis jamais rien contre lui. »

Et comme l'avocat poursuit son argumentation, Mlle Marsy ajoute :

Ce qui a causé tout d'abord l'affolement de Lebaudy à Aix-les-Bains, c'est parce qu'on avait supprimé son bulletin d'hôpital.

De Cesti. — Je prouverai que je n'y ai été pour rien.

L'avocat de la République. — Mlle Marsy sait-elle si M. Lebaudy a donné de l'argent à de Cesti?

Mlle Marsy. — M. Lebaudy m'a dit qu'il avait donné 100,000 fr. à de Cesti en billets de banque.

Cette déposition a produit une grande impression.

Mlle Marsy quitte la salle : mais immédiatement le président la fait rappeler. M. Planteau donne alors lecture de sa déposition à l'instruction, déposition très énergique contre de Cesti. Cesti apparait dans cette pièce comme un homme menaçant Lebaudy jusqu'au dernier jour pour en avoir de l'argent. Mlle Marsy confirme sa déposition, ramenée exactement à ses déclarations de l'audience.

M. Bertrand

M. Bertrand, qui a suivi un traitement à Amélie-les-Bains, déclare formellement que de Cesti lui a dit : « Si Lebaudy s'échappe de mes mains, lui et moi, nous partirons d'ici entre deux gendarmes. » Cette déclaration formelle produit grand effet.

M. Bertrand déclare qu'il a rapporté le mot à Lebaudy le soir même.

Le président au témoin. — Ne savez-vous pas autre chose sur de Cesti?

M. Bertrand. — Voici ce que je puis rapporter : Après le départ de de Cesti, M. Lebaudy me dit ces propres mots : « Heureusement que j'ai déjoué un complot. De Cesti avait préparé une procuration grâce à laquelle il aurait géré tous mes biens, tandis qu'il m'aurait envoyé à Figueras voir les courses de taureaux. »

Le témoin ajoute :

Mon opinion était que de Cesti voulait faire déserter Lebaudy et que Lebaudy ne serait jamais revenu.

De Cesti. — C'est absolument inexact.

M. Bertrand. — Je l'affirme.

M. Bertrand continue ainsi :

M. de Cesti m'a dit à moi-même : « J'envoie la femme aux crachats en Turquie. C'est un pays où l'on se débarrasse vite de quelqu'un. »

Avant de se retirer, le témoin ajoute :

Cesti avait voulu entraîner Lebady en Italie, mais le nom de la province effraya le malade : c'était la Calabre! (Rires).

Autres témoins

Quatre témoins viennent dire que de Cesti terrorisait véritablement Lebaudy.

Salin, caissier de M. Lebaudy, reconnaît avoir payé les 5,000 fr.

Un incident

Un certain nombre d'avocats s'étant permis d'envahir les bancs de la presse, et se refusant de les quitter, M. le président Planteau a suspendu la séance. Au cours de cette suspension, l'ordre se fait. Les chroniqueurs judiciaires rentrent en possession de leurs sièges, et l'audience est reprise.

L'audition des témoins continue.

M. Labat déclare avoir porté cent mille francs à Max Lebaudy à Maisons Laffitte.

Le président (à Cesti). — Ce sont les cent mille francs que vous avez reçus?

De Cesti. — Oui.

M. Rossignol expert fait connaître l'état de fortune de M. Lebaudy, au moment ou la tutelle de M. Lebaudy a cessé. Sa fortune, dit M. Rossignol, dépassait trente millions. M. Lebaudy paya tout d'abord ses dettes de minorité, soit deux millions cinq cent mille francs. Les titres vendus par M. Lebaudy représentent dix-huit millions. Sur cette somme, Balensi a détourné cinq millions. M. Lebaudy, postérieurement, a payé ses dettes de majorité, dettes fort importantes. D'après l'expert, Cesti a reçu soixante mille francs.

De Cesti. — Je suis souvent venu prendre de l'argent chez M. Balensi, pour M. Lebaudy. Je le lui ai toujours remis.

M. Rossignol. — C'est exact.

La substitution des crachats

Puis on entend les témoins qui ont à expliquer sur la substitution des crachats.

Le premier de ces témoins est Mlle Hernubel, la personne dont les crachats ont été substitués à ceux de Lebaudy. Elle n'apparaît pas du tout dans l'état lamentable qu'on a dit. Elle s'explique très rapidement : Cesti lui a persuadé qu'elle était phtisique et lui a demandé, à huit reprises, des crachats, qu'elle a fournis d'ailleurs. Maintes fois, dit-elle, Cesti m'a apporté de l'argent. Puis je suis entrée, sur ses conseils, à l'hôpital Dubois, où Cesti se donnait comme médecin. Cesti lui parlait toujours du bienfaiteur qui lui portait intérêt, sans la connaître. Pendant un mois, Cesti est venu chercher des crachats.

De Cesty. Jamais je ne me suis fait passer pour docteur.

Le Président. Le témoignage est formel, que pensez-vous des crachats?

De Cesti. Je les portais à Paris, dans l'intérêt de Mlle Hernubel.

Le Président. Oui, et vous avez cessé de demander des crachats au témoin au mois de novembre, juste au moment où M. Lebaudy est allé à Amélie-les-Bains. (Mouvement).

Le secrétaire de Cesty vient déclarer qu'il est allé chercher des crachats de Mlle Herubel, à l'hôpital Dubois, mais qu'il ne les a jamais remis à de Cesti.

M. Cazal, médecin militaire au Val-de-Grâce, a examiné Lebaudy, au mois d'octobre dernier. Il affirme avoir reconnu des signes certains de tuberculose chez le malade, dont les crachats contenaient de nombreux bacilles.

MM. Bernard et Amelinger, médecins militaires, viennent, eux aussi, déclarer qu'ils ont trouvé de nombreux bacilles dans les crachats du jeune soldat.

M. Cahain, professeur agrégé au Val-de-Grâce, a examiné Lebaudy, on a constaté une suspendre son congé de convalescence. C'était au mois de septembre, dit-il, Lebaudy avait l'air robuste, mais, à l'examen attentif, on remarquait déjà des germes de tuberculose; plus tard, ayant eu à examiner les crachats de Lebaudy, il les trouva pleins de bacilles, ce qui lui sembla très extraordinaire. Vainement il demanda à Lebaudy de cracher devant lui. Le malade lui fit cette singulière réponse : « Jamais je n'ai craché le jour, depuis mon départ de Rouen, et je ne crache que la nuit! (Hilarité générale).

Tous les infirmiers militaires viennent dire tour à tour que Lebaudy n'a jamais craché devant eux.

L'audience est suspendue.

Reprise de l'audience

L'audience est reprise à 3 h. 45.

Divers témoins à décharge, témoins sans importance, sont entendus.

M. Labruyère

Le Président. Vous étiez journaliste? — R. Oui.

Le président rappelle le rôle de Labruyère dans l'affaire de la fuite de Padlewski, l'assassin du général russe Seliverstof, qu'il accompagna à l'étranger.

M. Chiarisolo

L'interrogatoire de ces deux accusés va se poursuivre concurremment.

M. le président rappelle les articles écrits pour ou contre Lebaudy par Mme Séverine. Il invite Chiarisolo à faire le récit de ses tentatives pour atténuer la campagne de presse menée contre Lebaudy.

M. Chiarisolo : Un jour, sur le boulevard, un ami vint me dire : — Voulez-vous gagner 40,000 francs? — Oui, répondis je; que dois-je faire? — Il s'agit simplement, me dit mon ami, de faire cesser la campagne de presse menée par Mme Séverine contre Lebaudy, et, pour cela, voir M. de Labruyère, pour lequel on me promettait une plus grosse somme.

Après avoir causé avec M. de la Tour du Moulin, qui devait payer, je télégraphiai à M. de Labruyère qu'il vint me parler à la gare de Fontainebleau. Arrivé à Fontainebleau, je trouvais M. de la Bruyère, et lui exposais le but de ma visite. Il en fut surpris, et croyait que la démarche devait être faite par de Cesti. Il me dit : « Si l'offre est sérieuse, j'accepte, et me charge de faire le nécessaire auprès de Mme Severine; en tous cas, je veux 25,000 francs pour moi. »

Il ajouta : Voyez de la Tour du Moulin, et télégraphiez-moi aussitôt. S'il accepte, écrivez : *Vu Hebrard mille fois merci*. S'il refuse, écrivez: *Vu Hebrard, merci*. Le lendemain, j'ai vu au café la Tour du Moulin, auquel il demanda son acquiescement, celui-ci éluda. Voyant qu'il s'agissait de chantage, dit M. Chiarisolo, je me méfiai. J'y crus surtout quand on me demanda l'article de Mme Séverine, qui devait paraître, pensant bien qu'on voulait le faire passer sous les yeux de M. Lebaudy, pour l'influencer. Je me retirai; on courut après moi, mais je me rendis au *Temps*, d'où je téléphonai à M. de Cesti de venir me trouver.

Celui-ci me répondit qu'on voulait abuser de moi; je me rendis auprès de lui, où, plein de confiance, je lui racontai tout ce qu'était passé; après quoi, il me dit : Venez avec moi chez Lebaudy! Chemin faisant il me demanda si Labruyère avait accédé à la proposition; il me manifesta le désir d'être mis en rapport direct avec Mme Séverine, quitte à donner tout ce qu'elle souhaiterait pour son « carnet. » Arrivé à Maisons Laffitte, j'aperçus M. Lebaudy à bicyclette, et, comprenant qu'on voulait me mener, je me retirai.

A la gare, de Cesti me demanda le télégramme de Labruyère, et, dans le train, il me pria de poursuivre mes démarches, au nom de M. Lebaudy lui-même. M. Labruyère m'ayant lui-même télégraphié de venir le voir à Fontainebleau, je le mis au courant de tout. Il me dit alors qu'il maintenait son chiffre de 25,000 francs; pour Mme Séverine, il déclarait se charger de tout. J'allai alors dîner chez M. Labruyère, qui me remit un de ses livres, avec cette dédicace : « A mon ami Chiarisolo, affectueusement, Labruyère, 30 juillet 1894. »

Le lendemain, je fis part de ma démarche à de Cesti, qui me dit : Labruyère exige 25,000 francs; c'est du chantage; et vous, il vous faut cinq ou six mille francs : c'est étrange! Finalement convenu, il me pria de continuer auprès de Labruyère. Je vis celui-ci le lendemain, et il me dit : « Je vais voir moi-même de Cesti. » Après cette entrevue, il me tint ce langage : Je me suis arrangé avec de Cesti; je ferai ce qu'il désire, mais en prenant mon temps, je n'en recevrai rien. Cesti, dit M. Chiarisolo se défend d'avoir inspiré Labruyère pour les articles écrits par Mme Séverine contre Lebaudy.

Il s'est défendu d'autant plus que Labruyère aurait dit à M. de Boisandre que c'était Chiarisolo qui les inspirait.

Chiarisolo plaide à son endroit des circonstances atténuantes : il a eu tort d'agir comme il l'a fait, mais il ne comprend pas qu'on puisse l'accuser de chantage.

Avant d'interrorer de Labruyère, le président donne la parole à de Cesti. Celui-ci raconte comment il est entré en rapport avec Chiarisolo. Il reconnaît, qu'il est bien allé chez lui à Maison-Laffitte, il déclare que Lebaudy, fit prier Chiarisolo de continuer les démarches parce qu'il voulait se rendre compte ainsi, des chantages dont il était l'objet. Il dit aussi, que c'est pour cela qu'il organisa chez lui, le petit scénario que l'on sait, pour prendre sur le vif les déclarations de M. de Labruyère.

Il donne la sténographie de l'entretien à Lebaudy. La demande d'argent de Labruyère et de Chiarisolo y est consignée. Il ajoute qu'il vit MM. Xau et de Labruyère, qui voulurent bien s'entremettre, pour faire cesser la campagne de presse de Mme Séverine.

Enfin de Cesti rappelle que Labruyère demanda, postérieurement, que Lebaudy lui fit un prêt de 20,000 francs.

Interrogatoire de Labruyère

De Labruyère avoue avoir reçu, à deux reprises, l'offre de 25,000 fr., pour faire cesser la campagne de Mme Séverine contre Lebaudy. Il déclare avoir refusé ces deux propositions : la première avec indulgence; la seconde avec énergie. S'il a vu de Cesti, c'était tout simplement pour lui dire, qu'il n'acceptait rien; mais qu'il ferait tout son possible pour arrêter la campagne de Mme Séverine. Cela dit, de Labruyère rappelle ses entrevues avec de Cesti, M. de Labruyère, s'écartant de l'affaire, prétend que Chiarisolo lui fit à Fontainebleau, la proposition de reconstituer le boulangisme avec Rathaut et M. Flamens.

M. Chiarisolo proteste.

M. de Labruyère dit encore qui Chiarisolo lui tint ce langage; faites donc prier M. Drumont de ne pas s'occuper de mon pauvre patron, M. Hébrard, que j'aime beaucoup, et qui serait fort désobligé d'être encore pris à partie.

M. de Labruyère dit aussi que, lors de sa seconde entrevue à Fontainebleau, avec Chiarisolo lui avait demandé de venir seul, parce qu'il ne voulait point parler de l'affaire Lebaudy et qu'il craignait que Chiarisolo n'amenât quelqu'un pour cela.

Pendant le repas, dit M. de Labruyère, M. Chiarisolo ne me demanda point autre chose, que de prier la *Libre Parole* de ne plus s'occuper de M. Ebrard. C'est, dit encore M. de Labruyère, à la gare seulement, que M. Chiarisolo me demanda d'empêcher Mme Séverine de reparler de Max Lebaudy, me disant que, s'il en était ainsi, il me ferait servir 25,000 francs.

M. de Labruyère déclare qu'il ne se récria pas, parce que c'était Chiarisolo qui parlait, et que, fort comme il l'était, de corps et de caractère, il était plein de commisération pour ce petit homme fluet et malingre.

Malgré tout, M. de Labruyère déclare avoir refusé l'offre.

M. de Labruyère rappelle encore que M. Xau avait fait une démarche près de lui, pour obtenir le silence de Mme Séverine, parce qu'il croyait être agréable à M. Lebaudy, propriétaire de son journal.

MM. Chiarisolo et de Labruyère se prennent à partie l'un l'autre, l'un affirmant que M. de Labruyère avait accepté l'argent; ce dernier le niant.

C'est à ma demande, dit M. de Labruyère, que M. Xau télégraphia à de Cesti de venir au journal, et c'est devant eux que je m'engageais sans condition, à faire tous mes efforts, pour engager Mme Séverine à ne plus s'occuper de Max Lebaudy.

Le président. — Avez-vous alors demandé 20,000 francs à de Cesti? — R. Non, certes! Si j'avais voulu avoir cette somme, je la lui aurais demandée par Chiarisolo, et non par de Cesti, que je regardais comme l'homme le plus dangereux de Paris.

M. Chiarisolo reprend la parole pour contredire tous les démentis de M. de Labruyère et affirme que de Labruyère lui a demandé 20,000 francs, pas un seul de moins. M. de Cesti le déclare formellement de son côté.

Au point de vue de l'entretien, sténographié chez de Cesti, M. de Labruyère déclare qu'il n'est pas monté, et qu'il n'a rien demandé.

M. de Cesti dit que Labruyère lui a demandé un prêt de 20,000 francs.

Après un débat fort mouvementé, l'interrogatoire de M. de Labruyère et Chiarisolo prend fin.

L'audience est levée à 6 heures, et la suite des débats est renvoyée à demain.

LES SYNDICATS OUVRIERS

AUX ÉTATS-UNIS

Sous ce titre, M. E. Levasseur, de l'Institut, dans un article très documenté, très nourri, que publie la *Nouvelle Revue* du 1er mars, nous fait connaître les unions et fédérations américaines, dont il nous expose l'histoire et l'organisation. Il n'est pas inutile de savoir ce qu'elles sont, ce qu'elles font et ce qu'elles veulent, puisque le mouvement syndical est un des faits saillants de l'histoire économique de notre temps et que l'expérience d'un grand peuple comme celui des Etats-Unis peut ouvrir quelque aperçu sur la direction et les conséquences de ce mouvement.

Ce n'est pas seulement aux Etats-Unis que le mouvement syndical s'est accentué, durant la seconde moitié de ce siècle, et accéléré depuis une vingtaine d'années; c'est dans tous les pays où la grande industrie est développée, où la liberté d'association est suffisante et où l'ouvrier a assez d'instruction et un salaire assez fort pour vouloir et pour pouvoir payer une cotisation. C'est pour ces motifs que l'Angleterre a été la première à posséder des *trade's unions* et que cette institution ouvrière y a aujourd'ui plus d'étendue, de solidité et de sens pratique que dans aucun autre pays.

En France, le syndicat ouvrier est de date plus récente; il n'a été ouvertement proclamé qu'à la suite de l'exposition de Londres, en 1862; il n'a une existence légale que depuis 1884, et les aspirations révolutionnaires, qui l'emportent trop souvent sur l'esprit professionnel, amoindrissent son effet utile. En Suisse et en Norvège, la constitution démocratique de la société a favorisé le développement de l'association syndicale parmi les patrons et parmi les ouvriers. En Belgique, l'association patronale se trouve aussi en face de l'association ouvrière. En Italie, l'ouvrier n'est pas assez riche et assez émancipé pour que le syndicat y ait encore des racines étendues.

Le syndicat ouvrier revêt, suivant les pays, des formes diverses; il n'a pas partout la fortune et il n'a pas trouvé sa constitution définitive; d'ailleurs, la même ne conviendrait pas à toutes les situations. Il est certainement une forme nouvelle de l'association; car il diffère essentiellement des anciens corps de métiers qui assuraient des privilèges aux maîtres, puisqu'il se dresse en face, du maître pour limiter son autorité. Les corps de métiers se faisaient des procès entre eux pour défendre leur monopole; les syndicats ouvriers font des grèves contre leurs patrons pour augmenter leurs salaires, et ils se rendent parfois, contre eux et contre leurs ouvriers récalcitrants, coupables de violences.

Les lois américaines n'ont pas su encore tracer les règles nécessaires au fonctionnement sincère de l'institution et à la répression de ses écarts. Les législateurs ont le devoir de s'en occuper dans l'intérêt même de l'institution comme dans celui de l'industrie; car l'institution vivra et il importe de lui tracer, autant que possible, une bonne voie pour qu'elle ne s'engage pas au hasard dans de mauvaises directions où elle compromettrait l'avenir.

E. Levasseur, de l'Institut.

LES

AFFAIRES D'ITALIE

Rome, 10 mars. — Le roi a reçu ce matin, à 9 heures et demie, le général Ricotti, qui a soumis à son approbation la composition du nouveau cabinet.

Le roi ayant approuvé la liste des ministres, et conféré ensuite à 11 heures, avec M. di Rudinì, le nouveau ministère se trouve officiellement institué suivant la liste que je vous ai télégraphiée hier soir.

Présidence du conseil et intérieur, M. di Rudinì; affaires étrangères, le duc Gaetani di Sermonetta; marine, M. Brin; finances, M. Branca; travaux publics, M. Perazzi, sénateur; postes et télégraphes, M. Carmine; justice, M. Alex. Costa; sénateur; instruction publique, M. Gianzerto; trésor, M. Colombo; guerre, général Ricotti, sénateur; agriculture, Guicciardini.

Sous-secrétaires d'Etat : Intérieur, M. Sinéo; guerre, le général Lucchio Calverno; affaires étrangères, M. Bovini, ancien attaché d'ambassade d'Italie à Paris.

Les nouveaux ministres prêteront serment au roi, aujourd'hui.

Le Sénat et la Chambre sont convoqués pour mardi prochain.

LES NOUVELLES D'AFRIQUE

Le *Don Marzio* reçoit la dépêche suivante de Massaouah datée du 8 mars :

« On craint que le major Prestinari ne soit assiégé dans Adigrat. Le major Hidalgo est toujours à Kassala, entouré par les derviches; il espère pouvoir résister à toute attaque ».

La bataille d'Adoua

Rome, 10 mars. — Le *Don Marzia* reçoit de Massaouah de longs détails, en partie inédits sur la bataille d'Adoua.

Le bataillon Galliano subit des pertes énormes; quatre officiers seulement purent se sauver, le bataillon eut 500 morts ou disparus.

Les survivants de la bataille continuent à arriver à Saganetti, Adi-Caié, Adi-Ngri.

De nombreux blessés arrivent à Massouah venant d'Asmara.

Jusqu'à présent 8,000 hommes manquent à l'appel. Beaucoup de médecins furent massacrés en soignant les premiers blessés.

Tandis qu'il se penchait sur son cheval, encourageant la brigade de réserve, qu'il commandait, le général Ellena reçut une balle dans la fesse; il est actuellement à Massaouah. Les médecins déclarent qu'il ne pourra pas reprendre la campagne.

Le général Baratieri abandonna très vite le champ de bataille.

Une réponse du général Baratieri

Rome, 10 mars. — Il paraît que c'est une dame résidant à Trente, patrie de Baratieri, qui lui aurait fait comprendre, dans une dépêche, en langage convenu, qu'il était remplacé à la tête des troupes en Afrique.

Il se décida alors à attaquer. Auparavant il avait télégraphié que les Choans occupaient des positions inexpugnables.

Rome, 10 mars. — Le ministre de la guerre, ayant demandé au général Baratieri les motifs qui l'avaient décidé à attaquer les Choans, a reçu, dit-on, la réponse suivante :

« L'armée italienne commençait à manquer de vivres; les routes de communication étaient infestées par des bandes revoltées, ce qui rendait les approvisionnements très difficiles.

» Le général Baratieri réunit alors un conseil, composé des généraux et des officiers supérieurs qui, après un long examen de la situation se montrèrent favorables à une attaque, comme présentant moins d'inconvénients qu'une retraite. »

LA TRIPLICE

Vienne, 10 mars. — Le *Fremdenblatt*, organe ultra officieux, commentant la visite du comte de Goluchowski à Berlin, émet les réflexions suivantes qui sont l'objet unique des commentaires d'aujourd'hui dans les cercles diplomatiques :

« L'entrevue du comte de Goluchowski avec les membres du personnel gouvernemental de Berlin contribuera à assurer le maintien de l'ordre de choses international qui a pour but la protection de la paix.

» La triple alliance n'est pas subordonnée à des circonstances accidentelles, à plus forte raison, elle ne saurait être ébranlée par l'infortune momentanée qui a frappé l'une des puissances alliées. Elle ne saurait être altérée par des incidents momentanés.

» Dans le sentiment de cette solidarité, qui est une nécessité naturelle, réside la garantie de la durée de la triple alliance qui continuera encore dans l'avenir à être le rempart de la paix générale en même temps qu'elle protégera les intérêts spéciaux des puissances alliées, mais qui ne repousse le concours d'aucune puissance poursuivant sincèrement le même but. »

La *Volkszeitung*, de son côté, commentant la même entrevue, insiste sur les discours amicaux échangés depuis quelque temps entre des hommes politiques allemands et anglais, et fait observer qu'il ne serait pas impossible que la politique de la triple alliance tendît à élargir sa sphère d'action.

Paris, 10 mars. — L'*Agence nationale* publie la dépêche suivante :

« Vienne, 10 mars. — Le bruit court qu'une entrevue

BOURSE DE PARIS DU 11 MARS 1896

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h	Cour de clôt
102 50	3 0/0 Français	...	...	...	102 82	102 82
...	3 0/0 Amortis.	...	...	...	...	...
106 25	3 1/2 0/0	...	...	...	106 27	106 30
...	Banq. de France	...	...	...	...	...
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
810	Banq. de Paris	...	...	...	814 25	812 50
640	Crédit Foncier	...	...	...	645	642 50
785	Créd. Lyonnais	...	...	...	785	780
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
...	Soc. Générale	...	...	...	245	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon	...	...	...	1598	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Gaz Parisien	...	...	...	1130	1125
...	Transatlantiq.	...	...	...	...	...
...	Omnibus	...	...	...	...	...
...	Voitures	...	...	...	...	...
...	Panama	...	...	...	...	...
3275	Suez	...	...	...	3277	...
...	Vente Autriche	...	...	...	...	...
62 85	Ext. Espagnol	...	...	...	63 15	63 90
...	Ext. Portugais	...	...	...	...	...
80 50	Ext. Turc	...	...	...	80 00	81
...	Port. turcs	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	101 35	101 45
...	Russe consolidés	...	...	...	93 35	93 30
...	Russe 3 0/0 1891	...	...	...	101 50	...
...	Egypte unifiée	...	...	...	...	...
...	Egypte 3 0/0 pr.	...	...	...	21 20	21
21 20	Tabac	...	...	...	92 50	792 50
790	Ch. Autrichiens	...	...	...	230	...
...	Lombards	...	...	...	406 13	404 25
404 25	Nord Espagne	...	...	...	16 10	464 25
467 50	Saragosse	...	...	...	608 75	604 25
608 75	Banque ottom.	...	...	...	458 75	455
...	Suez unifiée	...	...	...	448 75	447 50
448 12	Tharsis	...	...	...	...	...
...	Alphons	...	...	...	...	...
...	Cables	...	...	...	...	...
...	Impérial	...	...	...	...	...
...	Dynamite	...	...	...	...	...
...	Globe[illegible] espag.	...	...	...	...	...
...	Tabacs turcs	...	...	...	...	...
...	Rio-Tinto-T. 1893	...	...	...	...	...
...	Rio-T. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Mét. Vaux	...	...	...	...	...
...	Con. violadès	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Lyon (Gaz)	...	...	...	...	...
...	Mica	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...

Cours de clôture au comptant du 11 mars

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
102 50 ./.	3 0/0	102 80 ./.
... ./.	3 0/0 amortissable	... ./.
101 ./.	3 0/0 0/0	101 20 ./.
106 ./.	3 1/2 0/0 1893	106 15 ./.

BOURSE DE LILLE DU 11 MARS 1896

(*par fil téléphonique spécial*)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	...	422	Bains Billois	...	500
» 90, r. 500	...	505	Union lin. N.	...	140
» 68, r. 500	...	513	Gaz de Wazem	...	516
» 77, r. 500	...	503	Ch. de fer Econ.	...	395 75
» 84, r. 400	...	504	Denain Anzin	...	580
» 84, 1/4	...	406	Cambrésis	...	312 50
» 87, r. 500	...	504	CHARBONNAGES		
» 93 r. 500	...	503	Aniche, 42	40.00	40900
Roub.-T. 1860	...	14 50	Anzin, 100 d.	...	4350
Roubaix 1893	...	203	Blanzy	...	1050
Amiens	...	448	Bruay	199.0	1900
Tép. du Nord	...	109	Bully-Grenet	40 5	2075
Tourcoing 1875	...	502	Campagnac	...	6 0
Armentièr. 86	...	508	Carvin	...	1145